



CAMPUS DU VALLON
Centre de Formation
Sanitaire et Médico-Social

☎ 04.71.49.04.79
✉ campusduvallon@adapei15.com

Chemin du camp
15600 Maurs

Photo d'identité

DOSSIER D'INSCRIPTION
DIPLOME D'ETAT
ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET
SOCIAL

Nom :

Prénom :

Fiche d'inscription

Mme – Melle – Mr (rayer les mentions inutiles) NOM : NOM de jeune fille : Prénom(s) : Sexe (rayer la mention inutile): Masculin / Féminin	Age : né(e) le : à : Nationalité :
Adresse complète : n°, rue Code postal, Ville	Tél : Port : Mail
Adresse pendant la formation : Code postal, Ville ☎ :	

ADMINISTRATIFS :

Numéro Sécurité Sociale.....Caisse :N°France Travail :.....

Pour les poursuites scolaires et les non indemnisés : Demande de bourses Région Auvergne Rhône Alpes :

oui Non

SITUATION FAMILIALE : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e) Vie maritale

NOM	PRENOM	Année de naissance	Profession / nom de l'employeur
Père :			
Mère :			
Frères et sœurs			
Conjoint ou concubin			
Enfant(s)			

Personne à contacter en cas d'urgence :

Numéro de téléphone : portable

Domicile Travail

FORMATION

Dernière classe fréquentée :

Diplômes obtenus / année d'obtention :

.....
.....
.....

Formations complémentaires effectuées ou en cours (titre, durée, organisme, année, certificat obtenu) :

.....
.....
.....

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Expériences professionnelles (employeur, période, poste occupé, type de contrat) :

.....
.....

SITUATION AVANT ENTREE EN FORMATION En classe de / en activité / inscrit à France Travail...

.....
.....
.....

FINANCEMENT

Prise en charge cout pédagogique :.....

REMUNERATION :.....

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

Fait à le.....

NOM, PRENOM et SIGNATURE

Type de population accompagnée :

- Mineurs en situation de handicap
- Adultes en situation de handicap
- Personnes en difficultés sociales
- Personnes âgées dépendantes ou non

Si secteur professionnel différent du Secteur Social et Médico-social :

Nom de l'établissement, du Service ou de l'Entreprise :

.....
.....

Adresse.....

Code Postal : **Ville :**

MODE DE FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

Vous réalisez votre formation dans le cadre d'un :

- Etude de bourse du Conseil Régional AURA
- Etude autre bourse collectivité locale
- Contrat d'apprentissage
- Salarié contrat de professionnalisation
- Salarié contrat aidé fonction publique
- Salarié formation continue fonction publique
- Salarié formation continue fonction privée
- CIF
- DIF
- CPF
- Aide financière pour demandeur d'emploi

Avez-vous une reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) : oui O non O
(si oui, fournir le document et nous contacter pour une aide sur le financement de la formation)

Fait à Le

Je soussigné(e), certifie exactes les données mentionnées dans ce dossier.

Signature du (de la) candidat(e), précédée de la mention « Lu et Approuvé ».

Pièces à joindre à votre dossier d'inscription :

- **Dossier d'inscription à la formation**
- **2 photos d'Identité** récentes dont 1 collée sur le dossier d'inscription
- Photocopie de la **carte d'identité recto verso**
- Photocopie du **livret de famille**
- **Déclaration sur l'honneur** (sur papier libre) attestant de **n'avoir pas fait l'objet d'interdiction administrative ni de condamnation pénale en raison d'une infraction** (incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du DEAES (article L227-10 du CASF et L133-6 du CASF)
- **Attestation Sécurité Sociale**
- **Attestation de France Travail pour les demandeurs d'emploi**
- **Photocopie(s) du (des) diplômes**
 - **Dispensant de l'épreuve écrite**
 - **Donnant droit à dispense et allègements de certains domaines de formation**
- **Demande écrite pour bénéficier de dispense ou d'allègement**
- **CV**
- **Lettre de motivation manuscrite mettant en avant vos motivations pour l'exercice du métier d'AES et le suivi de la formation.**
- **2 enveloppes format 10.8 X 22 cm affranchies au tarif prioritaire jusqu'à 20 grs**

Seuls les dossiers d'inscription COMPLET seront pris en compte

Et doivent être retournés au plus tard le

DIMANCHE 1^{ER} JUIN 2025

Entretiens de sélection ou de positionnement : 12 et 13 juin 2025

Réponses d'admission le 27 juin 2025

Sur notre site : campusduvallon.com

Et affichage au Centre de formation

RENTREE en formation, le 25 AOUT 2025

Dossier à retourner à l'adresse suivante :

Centre de formation Campus du Vallon
2 Chemin du Camp
15600 MAURS

ANNEXE I : ACCES AU DEAES PAR LA VOIE DE LA FORMATION ET PAR LA VAE

I. Accès à la formation

Le titre premier de l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social précise les modalités d'accès à la formation préparant à ce diplôme.

I.1 L'entrée en formation des candidats

L'accès à cette formation n'exige aucun prérequis.

Les candidats relevant de l'article 2 de l'arrêté susmentionné sont admis de droit en formation :

1° Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V de l'arrêté susmentionné ; 2° Les lauréats de l'Institut de l'engagement ; 3° Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ; 4° Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles ; 5° Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ; 6° Les candidats ayant bénéficié d'une formation, dont le cadre est défini dans l'instruction interministérielle n° DGCS/SD4A/DGEFP/2021/72 du 1^{er} avril 2021 relative à l'accompagnement des employeurs pour recruter des demandeurs d'emplois ou des salariés en reconversion professionnelle, en leur apportant les prérequis nécessaires à un exercice dans le secteur du grand âge, dans le cadre de la campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du grand-âge pour exercer ces missions, dont le champ d'application a été étendu au secteur du handicap par la circulaire interministérielle n° DGCS/SD4B/DGOS/DGEFP/2021/245 du 12 décembre 2021 relative à la mise en place d'une campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du soin et de l'accompagnement, dans les secteurs sanitaire, du grand-âge et du handicap.

Leur dossier de candidature est traité en priorité. Ils sont dispensés d'épreuve d'admission et bénéficient d'un entretien de positionnement proposé par leur établissement de formation afin de construire leur parcours de formation.

Un programme individualisé de formation est construit par le responsable pédagogique de l'établissement, en accord avec l'élève et figure au livret de formation de cet élève. Il est cosigné par le responsable pédagogique de l'établissement de formation et par l'élève.

Pour les autres candidats, l'admission en formation est organisée par l'établissement. Le règlement d'admission détermine les modalités pratiques d'inscription et le déroulement de l'épreuve d'admission. Il précise les éléments constitutifs du dossier de candidature et les modalités de l'épreuve orale d'admission. Les critères permettant de départager les candidats ayant obtenu la même note à l'épreuve d'admission sont indiqués dans le règlement d'admission.

Celui-ci doit être porté à la connaissance des candidats préalablement à leur inscription aux épreuves d'admission.

I.1.2 L'épreuve orale d'admission

Cette épreuve ne concerne pas les candidats admis de droit.

En cohérence avec l'article 4 de l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, l'épreuve orale d'admission peut porter sur la connaissance que le candidat a des contenus et modalités de la formation, de la cohérence de son projet professionnel avec l'exercice du métier, de son potentiel d'évolution professionnelle. Le repérage d'éventuelles incompatibilités avec l'exercice du métier d'accompagnant éducatif et social doit faire l'objet d'un échange avec le candidat sans que ce seul fondement puisse justifier d'une éviction du candidat concerné.

Elle ne vise pas à vérifier les prérequis de niveau.

Elle consiste en un entretien de 30 minutes dont la responsabilité peut être confiée à un formateur et à un professionnel des champs d'intervention concernés par le diplôme. Cet entretien peut s'appuyer sur un questionnaire ouvert, renseigné par le candidat sur le lieu d'examen avant l'épreuve.